

Référence du programme de certification			Contenu du programme de certification							
N° programme de certification	Version	Date d'entrée en vigueur du programme de certification	Référentiel concerné	Date de validation référentiel	Référentiel en vigueur	Plan de contrôle cadre en vigueur	Date de validation du plan de contrôle	Textes réglementaires	Code rural et de la pêche maritime	Procédures CERTIPAQ
Prog EPPM-01	13	06/02/2023	Ecolabel des produits de la pêche maritime	24/12/2022	Référentiel Ecolabel des produits de la pêche maritime homologué par arrêté du 5 décembre 2022 (JORF 24/12/2022)	Plan de contrôle cadre Ecolabel des Produits de la Pêche Maritime approuvé par la commission écolabel du 25/07/2022 et homologué par arrêté du 5/12/22 (JORF du 24/12/22)	24/12/2022	<p>Décret n°2012-104 du 27/01/12 relatif à l'Ecolabel des Produits de la Pêche Maritime complétant le code rural et de la pêche maritime par les articles D.621-27 et suivants et modifiés par le décret n°2016-1637 du 30/11/16</p> <p>Arrêté du 05/12/2016 relatif à l'accréditation des organismes certificateurs pour l'Ecolabel des produits de la pêche maritime</p> <p>Arrêté du 5/12/2022 portant homologation du référentiel et Plan de contrôle cadre de l'Ecolabel des produits de la pêche maritime (JORF 24/12/22)</p> <p>Règlement d'usage sur l'étiquetage de la marque collective de certification du 2/03/2016</p> <p>Label "Pêche Durable" - Foire aux questions (FAQ), https://www.francagrimer.fr/filiere-peche-et-aquaculture/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Normalisation-Qualite/Ecolabel-Peche-Durable</p>	Article L.644-15	Procédures afférentes de CERTIPAQ disponibles sur demande (liste définie selon le document interne DT465)